

HABITER NOTRE NORD

PLAN D'ACTION

NORDIQUE

2020-2023



Wemindji, Nord-du-Québec

Photo de la page couverture : ©Mathieu Dupuis

La présente publication a été rédigée par la Société du Plan Nord.

La publication est accessible sur le site Web de la Société du Plan Nord :

plannord.gouv.qc.ca/fr/spn/documentation/

ISBN : 978-2-550-72703-3 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-72704-0 (PDF)

Dépôt légal : 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2020

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



Le Plan d'action nordique 2020-2023 s'inscrit dans cette volonté de notre gouvernement de relancer l'économie par de nombreuses actions qui permettront d'assurer la vitalité et la prospérité de tout le Québec. Il s'attarde tout particulièrement au développement durable du territoire situé au nord du 49^e parallèle, un vaste territoire, unique sous plusieurs angles, qui recèle de nombreuses ressources diversifiées. Des ressources naturelles, certainement, mais aussi une riche culture et une biodiversité impressionnante.

Le territoire nordique, qui représente près des trois quarts du Québec, est d'une importance capitale pour permettre à notre gouvernement d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Le Plan d'action nordique 2020-2023 nous permettra assurément d'augmenter le niveau de richesse du Québec. Nous le ferons par le développement économique, mais aussi par le partage des savoirs culturels et la préservation de l'environnement.

Afin que le Nord québécois atteigne son plein potentiel, nous devons adapter nos actions à ses particularités ainsi qu'aux différences propres à chacune de ses régions. Notre plan d'action pour les trois prochaines années a été pensé avec et pour les habitants du territoire nordique, mais il bénéficiera à tout le Québec. Notre stratégie a été élaborée en concertation avec les Premières Nations et les Inuits, pour le bien commun de nos nations respectives. Nous avons écouté les besoins de tous et nous continuerons de le faire, puisque ce plan se veut

évolutif. C'est ainsi que nous pourrons refléter, le plus fidèlement possible, les réalités changeantes des collectivités.

Notre plan d'action fournira aux habitants du territoire nordique des outils pour relever les défis comme la conservation de l'environnement, les changements climatiques, l'accélération de la rareté de la main-d'œuvre dans plusieurs secteurs clés, la dévitalisation et l'accessibilité à des services de qualité. Notre stratégie renferme aussi plusieurs mesures concrètes pour aider les entreprises établies au nord du 49^e parallèle à être audacieuses. Le soutien de leur croissance nous permettra sans doute d'accroître la vitalité économique des régions québécoises.

Notre stratégie s'arrime avec les politiques québécoises et les plans gouvernementaux en cours ou imminents. Le Plan d'action nordique 2020-2023 a été élaboré en étroite collaboration avec les différents ministères et organismes qui répondront aux priorités propres aux acteurs locaux et régionaux.

Le Plan d'action nordique 2020-2023 nous permettra de mettre le territoire en valeur, au Québec comme partout ailleurs dans le monde. Soutenons ses entrepreneurs. Célébrons sa culture. Protégeons sa biodiversité. Habitons-le pleinement.

A handwritten signature in blue ink that reads "François Legault".

François Legault

Premier ministre du Québec

MESSAGE DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD



Le Plan d'action nordique 2020-2023 tient compte du pouvoir d'agir des communautés nordiques et de la volonté des populations d'habiter pleinement le territoire. Il mise sur les initiatives qui prennent racine au nord du 49^e parallèle.

Tous les ministères et organismes sont invités à participer à ce projet collectif.

C'est en mobilisant tous les acteurs concernés par le développement nordique que nous pourrons y arriver de manière durable. Bien que les richesses culturelle, économique et environnementale du Nord doivent bénéficier en premier lieu aux communautés qui habitent le territoire, il ne faut pas oublier que le développement du Nord bénéficie également au Québec en entier.

Le développement durable demeurera plus qu'important au sein du Plan d'action nordique 2020-2023. Chacune des actions retenues a été évaluée en fonction des trois axes et des principes du développement durable afin d'en dégager le plus de bénéfices possible. En effet, les dimensions tant économique, sociale, qu'environnementale du développement seront, plus que jamais, intégrées simultanément à nos actions pour se renforcer mutuellement.

Le Plan d'action nordique 2020-2023 est pragmatique et il nous permettra d'obtenir des résultats concrets. Nous visons à assurer la qualité de vie de tous les habitants des régions nordiques. Nous misons sur les forces du territoire, notamment sur son potentiel économique et entrepreneurial, ainsi que sur les efforts locaux déjà déployés.

Notre gouvernement veut avant tout travailler avec les gens vivant au nord du 49^e parallèle. La Société du Plan Nord (SPN) coordonnera donc la mise en œuvre de notre plan d'action en maintenant des liens serrés avec nos partenaires régionaux et autochtones du territoire nordique. Elle s'assurera d'ailleurs du respect de toutes les ententes conclues et des engagements de notre gouvernement envers les Premières Nations concernées et les Inuits.

La SPN, qui a développé une fine connaissance du territoire et des enjeux nordiques, s'assurera de mettre à profit les sommes mises à sa disposition pour le développement du Nord par l'entremise du Fonds du Plan Nord. Elle concentrera ses efforts sur les initiatives déjà déployées sur le territoire, et ce, en concertation avec les ministères et les organismes ainsi qu'avec les communautés nordiques, afin d'engendrer un effet de levier dont profiteront tous les acteurs.

Le Plan d'action nordique 2020-2023 sera en partie revu, et adapté si nécessaire, tous les ans. L'Assemblée des partenaires de la SPN jouera un rôle dynamique dans son évolution. Nous optons pour cette formule afin que les mesures choisies demeurent adaptées aux besoins des communautés et produisent des résultats à court terme.

Avec le Plan d'action nordique 2020-2023, notre gouvernement poursuit activement un développement durable qui allie le Nord et le Sud. En créant des régions fortes, nous contribuons à renforcer le Québec en entier. Soyons fiers de notre Nord : mettons en place tous ensemble des conditions gagnantes pour y vivre et le faire vivre.

Jonatan Julien

Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et
ministre responsable de la région de la Côte-Nord

TABLE DES MATIÈRES

Message du premier ministre.....	1
Message du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable de la région de la Côte-Nord.....	2
Acronymes.....	4
Mise en contexte.....	5
L'objectif du Plan d'action nordique 2020-2023	6
Des priorités issues du territoire	7
Une approche gouvernementale axée sur les solutions.....	8
Le déploiement de l'action gouvernementale nordique.....	9
Le contexte territorial en bref.....	12
Orientation 1 : Un accès optimisé au territoire nordique.....	18
Orientation 2 : Un tissu économique fort et diversifié.....	20
Orientation 3 : Un milieu de vie attractif et dynamique	23
Orientation 4 : Un environnement nordique à conserver.....	27
Le cadre de mise en œuvre.....	30
ANNEXE 1.....	35
ANNEXE 2.....	36
ANNEXE 3.....	43
Notes et références	47

ACRONYMES

ARBJ	Administration régionale Baie-James	MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
ARK	Administration régionale Kativik	MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
FFQ	Fondation de la faune du Québec	MTO	Ministère du Tourisme
ISDE	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	MTQ	Ministère des Transports
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	RCE	Réseau de communications Eeyou
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	RÉCIT	RÉseau axé sur le développement des Compétences des élèves par l'Intégration des Technologies
MCC	Ministère de la Culture et des Communications	RRSSSN	Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation	SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	SCF	Secrétariat à la condition féminine
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec	SDBJ	Société de développement de la Baie-James
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur	SFPPN	Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire
MFA	Ministère de la Famille	SHQ	Société d'habitation du Québec
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	SPN	Société du Plan Nord
MO	Ministères et organismes	SQI	Société québécoise des infrastructures
MSP	Ministère de la Sécurité publique	UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue



Site de Rainbow Lodge, Chibougamau, Nord-du-Québec – ©Mathieu Dupuis

MISE EN CONTEXTE

« L'expression "Québec total" répond à une conception du Québec comme ensemble, ce qui touche l'espace, les mentalités, les nations, le développement et va au-delà des zones distinctes du Nord et du Sud. »

— Louis-Edmond Hamelin, géographe

Pour les habitants du Nord québécois, le sentiment d'appartenance à leur territoire prend souvent racine dans les particularités de la nordicité¹. Forts et résilients, ceux-ci évoluent dans un environnement exceptionnel, quoique fragile. Alors que le Nord nourrit l'imaginaire de plusieurs, il comporte différentes facettes nécessitant une compréhension globale afin d'en apprécier ses réalités.

Les trois régions nordiques du Québec — Côte-Nord, Nord-du-Québec et nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean — ont comme défis de rehausser les conditions de vie et de poursuivre le développement de leurs collectivités. La bonification de l'offre des services de proximité devient alors un incontournable afin

d'améliorer le bien-être des populations et de favoriser leur dynamisme. Les collectivités nordiques doivent également être en mesure d'attirer et de retenir des travailleurs qualifiés dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

Les acteurs économiques sont incités, quant à eux, à contribuer à la relance économique par un entrepreneuriat dynamique et un développement responsable et optimal des ressources naturelles, et ce, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité. Parallèlement à ces activités de développement, le Nord est tenu de s'adapter aux changements climatiques, dont il ressent d'ores et déjà les effets, et ce, plus qu'au Sud.

L'OBJECTIF DU PLAN D'ACTION NORDIQUE 2020-2023

Le présent Plan d'action nordique 2020-2023 (PAN 20-23) vise à mettre en place les conditions gagnantes pour permettre aux populations d'habiter pleinement leur territoire nordique.

« Habiter notre Nord » signifie l'habiter pleinement, le propulser et en vivre. C'est pourquoi le gouvernement mettra sur l'appui aux efforts locaux et aux initiatives qui prennent racine sur le territoire nordique. C'est avec des régions fortes que nous bâtissons un Québec fort.

Baie-Johan-Beetz, Côte-Nord – ©Mathieu Dupuis



DES PRIORITÉS ISSUES DU TERRITOIRE

L'élaboration et la mise en œuvre du PAN 20-23 s'inscrivent dans une démarche collective qui se veut en concordance avec les besoins des collectivités nordiques et leurs spécificités territoriales. Le gouvernement du Québec a tenu plusieurs consultations auprès de représentants du territoire

nordique québécois afin d'établir les priorités. Le gouvernement réalisera aussi les projets ciblés avec l'ensemble des acteurs du territoire, tout en s'appuyant sur l'acceptabilité sociale et les principes du développement durable.

D'une part, les représentants du territoire nordique québécois ont exprimé clairement les conditions *sine qua non* au développement du Nord :

- respecter la volonté des populations d'habiter pleinement leur territoire;
- reconnaître le pouvoir d'agir² des collectivités nordiques;
- honorer les ententes conclues et à conclure avec les nations crie, inuite, naskapie et innue ainsi que les obligations constitutionnelles en matière de consultation;
- développer le territoire à partir de ses forces³, y compris la capacité de ses collectivités;
- agir en fonction des caractéristiques et des réalités propres à la nordicité;
- s'assurer de retombées sur l'ensemble du territoire nordique.

D'autre part, cette démarche consultative engagée avec l'Assemblée des partenaires de la SPN aura permis de relever neuf thématiques prioritaires⁴, soit :

- l'énergie;
- l'environnement et la biodiversité;
- la main-d'œuvre et la formation;
- la promotion du territoire et de sa culture;
- la responsabilité sociale des entreprises;
- les secteurs d'activité économiques porteurs;
- les services de proximité et les infrastructures sociales;
- les télécommunications;
- les transports.

UNE APPROCHE GOUVERNEMENTALE AXÉE SUR LES SOLUTIONS

Pour atteindre cet objectif tout en tenant compte des priorités exprimées par les partenaires, le gouvernement du Québec a proposé des solutions concrètes qui engendreront une différence sur le terrain. Elles s'articulent autour de quatre grandes orientations : un accès optimisé au territoire nordique, un tissu économique fort et diversifié, un milieu de vie attractif et dynamique ainsi qu'un environnement nordique à conserver. Le présent plan se décline

en 49 actions dont 39 d'entre elles, soit 80 %, sont nouvelles et constituent une réponse directe aux priorités exprimées sur le territoire.

Afin d'assurer le succès du PAN 20-23, le gouvernement s'est doté de principes directeurs qui guideront l'ensemble de ses actions en matière de développement nordique.

1 Une réponse aux priorités exprimées par les acteurs du territoire

- Privilégier les initiatives qui prennent racine sur le territoire nordique.
- Appliquer des solutions adaptées aux caractéristiques et aux réalités propres à la nordicité.

2 Une coopération⁵ accrue avec les collectivités locales, les Premières Nations et les Inuits

- Adopter une approche de coconstruction dans la poursuite des objectifs de développement, de mise en valeur et de protection du territoire.
- Mettre les ministères et les organismes gouvernementaux (MO) au service des citoyens habitant le territoire nordique.

3 Une recherche du meilleur effet de levier en combinant les efforts des partenaires

- Favoriser la prise de participation, sous différentes formes, des acteurs du territoire dans la mise en œuvre de projets.

4 Une réalisation d'actions concrètes et structurantes

- Assurer l'évaluation des actions et les adaptations nécessaires.
- Atteindre des résultats clairs et tangibles.

5 Une synergie entre les trois axes du développement durable

- Intégrer des considérations économiques, sociales et environnementales dans chacune des orientations.



Forêt boréale, Côte-Nord – ©Enviro Foto

LE DÉPLOIEMENT DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE NORDIQUE

L'action gouvernementale nordique s'inscrit dans une réflexion globale sur la nordicité et le développement régional conformément aux principes du développement durable. Elle s'inspire à juste titre des travaux menés par des instances comme les six groupes de travail du Conseil de l'Arctique⁶ ou encore du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du gouvernement canadien. Le PAN 20-23 est étroitement associé à des politiques québécoises et à des plans gouvernementaux en cours ou imminents. Le présent plan se veut également arrimé aux objectifs à long terme du Plan Nord à l'horizon 2035.

Totalisant des investissements de 1422,2 millions de dollars sur trois ans, dont 778,6 millions de dollars provenant du gouvernement du Québec, le PAN 20-23 se veut concret et pragmatique, avec des résultats tangibles et mesurables. Comparativement au Plan d'action 2015-2020, le présent plan vise à être évolutif, mis à jour annuellement, si nécessaire. Une marge de manœuvre budgétaire est prévue afin de favoriser l'agilité de sa mise en œuvre et de répondre aux nouveaux enjeux issus du territoire. Le PAN 20-23 retient des mesures originales, à valeurs ajoutées ou complémentaires à d'autres actions déployées sur le territoire. Le gouvernement cherche ainsi à obtenir un effet de levier afin de multiplier les efforts financiers des acteurs concernés.

Coordonnée par la SPN, cette démarche inclusive a été réalisée en cohérence avec la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT). La SPN a travaillé en collaboration et synergie avec les différents ministères et organismes qui s'associeront aux acteurs locaux et régionaux comme les Conférences administratives régionales (CAR) afin de mettre le PAN 20-23 en action⁷.

Tout au long du processus, l'Assemblée des partenaires de la SPN a agi à titre d'instance-conseil privilégiée du gouvernement en matière de développement nordique. Ses membres sont nommés de manière à représenter les collectivités locales, les Premières Nations et les Inuits des régions du Nunavik, d'Eeyou Istchee Baie-James, de la Côte-Nord, du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que les principaux secteurs d'activité concernés. Riche de son expertise, l'Assemblée a pour mission de donner son avis et d'émettre des recommandations sur toute question liée au mandat et aux activités de la SPN.

LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD, AU CŒUR DE L'ACTION

Dans une perspective de développement durable, la SPN a pour mission de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire nordique québécois, conformément aux orientations définies par le gouvernement et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que le secteur privé⁸.

Près du tiers des employés de la SPN sont répartis dans quatre bureaux régionaux situés sur le territoire nordique (Baie-Comeau, Chibougamau, Roberval et Sept-Îles). Leur rôle consiste notamment à établir et à maintenir des liens dynamiques de coopération et de soutien avec les acteurs locaux et régionaux de manière à agir efficacement quant aux enjeux et aux occasions favorables propres au territoire. Ces bureaux bénéficient de l'appui des équipes de coordination et de planification qui exercent leurs fonctions au siège social à Québec.

Grâce à l'expertise de son équipe et à sa présence sur le territoire, la SPN a développé une fine connaissance des enjeux nordiques. Son agilité et sa créativité lui permettent de jouer adéquatement son rôle de facilitateur entre les acteurs concernés et d'envisager des solutions adaptées répondant aux spécificités nordiques du territoire.

En matière d'affaires autochtones, la SPN agit en complémentarité avec les actions déjà entreprises par le gouvernement du Québec. Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) demeure le principal interlocuteur auprès des Premières Nations et des Inuits du territoire nordique québécois. Le SAA constitue ainsi la porte d'entrée à privilégier dans le respect de son mandat. Il assume également la coordination et la mise en œuvre des ententes et des conventions signées entre le gouvernement du Québec et les Premières Nations ainsi que les Inuits du territoire nordique.

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUITS 2017-2022

- Au bénéfice des Premières Nations et des Inuits ainsi que par souci de cohérence gouvernementale, le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 (PAGDSCPNI 17-22) rassemble toutes les actions du gouvernement en la matière. Ainsi, les actions du PAN 20-23 liées à ces deux thématiques sont intégrées dans ce plan.
- Le caractère évolutif unique de cette démarche globale permet d'intégrer en continu les actions qui découlent des divers travaux qui ont cours au gouvernement du Québec en matière de développement social et culturel des Autochtones, y compris ceux menés dans le cadre du présent PAN 20-23.

Conséquemment, dans le cadre du PAN 20-23, la SPN et le SAA poursuivront leur collaboration afin de :

- favoriser la participation des nations crie, inuite, naskapie et innue au PAN 20-23;
- maximiser les retombées des projets pour les communautés autochtones du territoire;
- instaurer un climat propice au partage des enjeux et des initiatives portées par les Premières Nations et les Inuits en matière de développement nordique.

Festival Innu Nîkamû, Côte-Nord – ©Enviro Foto



LE CONTEXTE TERRITORIAL EN BREF

Le territoire nordique est aussi vaste que diversifié, tant d'un point de vue géographique qu'économique, social ou environnemental. Ses caractéristiques sont d'ailleurs à l'origine de plusieurs enjeux soulevés dans le PAN 20-23⁹.

LE TERRITOIRE

Le territoire d'application du PAN 20-23 s'étend au nord du 49^e parallèle, puis au nord du fleuve Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent. Sa superficie, de près de 1,2 million de kilomètres carrés, représente 72 % de l'étendue du Québec. Trois régions

administratives sont comprises, en tout ou en partie, dans le territoire nordique, soit la Côte-Nord, le Nord-du-Québec (Nunavik et Eeyou Istchee Baie-James) et le nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



LE CLIMAT NORDIQUE

La température annuelle moyenne varie largement sur le territoire, passant de 2,7 °C au 49° parallèle et sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, à -10,8 °C à l'extrémité nord. En comparaison, elle atteint 6,6 °C à l'extrémité sud du Québec. Les projections sur les changements climatiques prévoient une augmentation des températures moyennes de 1,25 à

1,5 fois plus importante pour le territoire nordique québécois que pour l'ensemble du Québec. Le réchauffement prévisible de 5 à 10 °C d'ici à 2100 modifiera la nature du territoire à court et à moyen terme.

LA BIODIVERSITÉ NORDIQUE

Les espèces végétales et animales du Québec nordique se distinguent notamment par leur adaptation à des conditions environnementales de plus en plus extrêmes à mesure que la latitude ou l'altitude augmente. Ainsi, la forêt boréale cède progressivement la place à la taïga, qui s'étend jusqu'aux latitudes de la baie d'Hudson. Les arbres, de plus en plus rabougris, viennent à disparaître

au profit de la toundra arctique dominée par les mousses, les lichens et les arbustes prostrés. Les animaux apparaissent, quant à eux, bien adaptés à ces conditions : le caribou, le loup, l'ours blanc, le saumon, l'omble chevalier, les petits carnassiers, les oiseaux, les rongeurs et les insectes forment un réseau complexe et imbriqué.

Forêt boréale, Côte-Nord – ©Enviro Foto



LA POPULATION

On compte près de 130 000 habitants sur le territoire, soit environ 1,5 % de la population du Québec. On dénombre 32 collectivités locales (jamésiennes, jeannoises et nord-côtières), tandis que près du tiers de la population est autochtone. Celle-ci est répartie en quatre nations (inuite, crie, innue et naskapie) et 31 communautés.



LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUITS

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois — traités établissant notamment les droits des nations crie, inuite et naskapie — s'appliquent sur une vaste partie du territoire nordique. Celui-ci est également visé par l'Entente de principe d'ordre général signée par quatre communautés innues. En outre, le territoire fait également l'objet de revendications de droits.



LES LANGUES

Bien que le français s'avère largement utilisé sur le territoire, son usage demeure réparti différemment selon les régions. L'anglais, comme langue maternelle ou seconde, est également adopté dans plusieurs collectivités nordiques. L'inuktitut, le cri, l'innu et le naskapi sont aussi employés par les Premières Nations et les Inuits.

Pêcheur de la communauté d'Oujé-Bougourou, Nord-du-Québec – ©Mathieu Dupuis



LES RESSOURCES NATURELLES

Le territoire nordique québécois compte une grande diversité de ressources naturelles, principalement des ressources minières, forestières, fauniques et hydriques. Une grande part de l'activité économique

gravitant autour de ces ressources, les tissus entrepreneurial et social ainsi que la vitalité des collectivités en sont largement tributaires.



RESSOURCES MINIÈRES

Abritant de nombreux gisements miniers, le territoire génère la totalité de la production québécoise de nickel, de cobalt, de zinc, de fer, ainsi que d'éléments du groupe du platine et d'ilménite. Il recèle également une part importante de la production québécoise de métaux précieux, dont l'or constitue le principal élément.



RESSOURCES FORESTIÈRES

La forêt boréale recouvre une importante partie du territoire nordique québécois. La possibilité forestière annuelle du territoire s'élève à 11,8 millions de mètres cubes, ce qui correspond à 39 % du potentiel forestier des forêts du domaine de l'État.

MINÉRAUX CRITIQUES OU STRATÉGIQUES

De nouvelles technologies dans les domaines de l'aviation, des télécommunications, des énergies renouvelables, du stockage d'énergie et de l'électrification des transports font croître la demande en minéraux critiques ou stratégiques (MCS). Pour répondre à ces nouveaux besoins, le territoire nordique québécois abrite un important potentiel minéral et pourrait contribuer à fournir des ressources comme du lithium, du graphite, du cobalt, des éléments de terres rares (ETR), du niobium, du titane et du vanadium.



RESSOURCES FAUNIQUES

Les ressources fauniques du territoire nordique sont un élément fondamental de la biodiversité au Québec. En plus d'être particulièrement importantes pour la culture, les traditions et l'alimentation des Premières Nations et des Inuits, celles-ci permettent d'offrir un éventail unique d'activités sportives de chasse, de pêche, de piégeage et d'excursions liées à l'observation de la faune.



RESSOURCES HYDRIQUES

Le Québec détient 3 % des réserves d'eau douce de la planète. La majorité de celles-ci se situe sur le territoire nordique, où l'on trouve plus de 85 % de la capacité de production hydroélectrique installée du Québec.



Près de Fire Lake, Côte-Nord – Crédit : Alain Ross

LES INFRASTRUCTURES

Le territoire nordique occupe près des trois quarts de la superficie du Québec. La circulation des biens et des personnes grâce à un réseau de transport structuré, ainsi que la transmission d'ondes et de données par des infrastructures de télécommunication adaptées demeurent un enjeu capital pour son développement.



ROUTES

Le réseau routier du territoire comprend plus de 3 000 km de routes en plus du réseau de chemins lié à la mise en valeur des ressources naturelles. Ces routes se trouvent essentiellement dans les secteurs habités ou mis en valeur, laissant la majorité du territoire inaccessible par voie terrestre. Plus de 20 communautés nordiques ne sont accessibles que par voie maritime ou aérienne.



PORTS

Cinq des vingt ports commerciaux du réseau portuaire stratégique du Québec se trouvent au nord du 49^e parallèle. De ce nombre, quatre sont des ports en eau profonde : Baie-Comeau, Baie Déception, Port-Cartier et Sept-Îles pour un tonnage total évalué à plus de 60 millions de tonnes.



AÉRODROMES ET AÉROPORTS

Le territoire nordique québécois accueille 42 aérodromes¹⁰ et six aéroports¹¹ principaux (Baie-Comeau, Sept-Îles, Chibougamau-Chapais, de La Grande-Rivière, Kuujuaq et Puvirnituk) disposant d'au moins une piste d'atterrissage d'une longueur de plus de 6 000 pi, soit plus de 1 800 m. Pour plusieurs collectivités, comme les villages du Nunavik et certaines de la Basse-Côte-Nord, l'avion est le principal moyen de transport régional.



CHEMINS DE FER

Cinq chemins de fer et un traversier-rail sillonnent le territoire nordique, essentiellement dans l'axe nord-sud : le chemin de fer d'intérêt local interne du Nord-du-Québec (CN), le chemin de fer Cartier inc. (CFC), la Compagnie de chemin de fer du littoral nord de Québec et du Labrador inc. (QNS&L), le chemin de fer Arnaud (CCFAQ), le chemin de fer de l'entreprise Transport ferroviaire Tshiuétin inc. et le traversier-rail Georges-Alexandre-Lebel (CN), qui relie Baie-Comeau et Sept-Îles à Matane.



TÉLÉCOMMUNICATIONS

La majorité de la population vivant sur le territoire a accès à des services Internet à haut débit à fibre optique ou de micro-ondes, mais des améliorations sont encore nécessaires, notamment au Nunavik.



PÔLES LOGISTIQUES

Le territoire nordique abrite des pôles logistiques issus de la convergence de différents modes de transport tels que la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) (train/bateau), la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau (bateau/train/route), la cour de transbordement de Matagami (train/route) ou encore l'aéroport de La Grande-Rivière (route/avion — logistique d'approvisionnement au Nunavik). Ces carrefours constituent les points de départ pour l'accès aux ressources et leur prélèvement sur le territoire ainsi que pour la livraison des biens et des services.



SFP de Pointe-Noire, Sept-Îles, Côte-Nord – © SFP de Pointe-Noire

ORIENTATION 1

UN ACCÈS OPTIMISÉ AU TERRITOIRE NORDIQUE

Le territoire nordique du Québec s'étend sur une superficie de 1,2 million de kilomètres carrés, ce qui représente un enjeu de taille en matière de déplacements. L'élaboration de plans de développement et la mise en place d'infrastructures de transport s'avèrent donc à la fois essentielles pour l'amélioration des conditions de vie des collectivités nordiques et pour le développement économique du territoire. La construction de nouvelles infrastructures assure le désenclavement, tandis que la mise à niveau et l'entretien du parc actuel visent à maintenir les services courants, voire à les rehausser. L'optimisation des chaînes logistiques impliquant à la fois le transport routier, ferroviaire, maritime et aérien ainsi que l'utilisation de nouvelles technologies permettent de réduire les coûts.

Cependant, les grandes distances à parcourir et le nombre réduit d'infrastructures terrestres représentent des coûts importants pouvant freiner l'émergence de projets économiques. En effet, ces coûts sont susceptibles d'entraver la rentabilité des projets pris distinctement.

Or, dans une approche prospective et pour favoriser l'investissement privé, le gouvernement évaluera le développement de projets d'infrastructures multiusagers dans les zones à haut potentiel de développement, et ce, en phase avec les besoins du territoire. Les solutions optimales passeront par l'adaptation des infrastructures aux spécificités du territoire et par le partage des coûts et des risques associés à un projet.

LA SOCIÉTÉ FERROVIAIRE ET PORTUAIRE DE POINTE-NOIRE : UNE INFRASTRUCTURE MULTIUSAGER QUI PORTE SES FRUITS

En 2016, le gouvernement du Québec a acquis des infrastructures ferroviaires et portuaires à Sept-Îles, par l'entremise de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN), afin de les rendre accessibles aux utilisateurs potentiels, notamment pour le transbordement de minerai de la fosse du Labrador. Propriété de la SPN depuis 2017, la SFPPN a favorisé le redémarrage des opérations de la mine du lac Bloom par Minerai de fer Québec inc. et de la mine Scully par Tacora Resources inc. Depuis l'acquisition par le

gouvernement, le volume de concentré de minerai de fer manutentionné par la SFPPN a augmenté chaque année pour atteindre plus de 9 millions de tonnes en 2019-2020.

Les stratégies de déploiement des infrastructures du gouvernement prendront en compte les principes du développement durable de manière à en favoriser l'acceptabilité sociale, à en maximiser les retombées économiques locales et à en amoindrir l'empreinte environnementale.

Le présent plan se décline en 49 actions dont 39 d'entre elles, soit 80 %, sont nouvelles (identifiées par des triangles situés à la gauche du tableau des actions) et constituent une réponse directe aux priorités exprimées sur le territoire. Les autres ont débuté au cours de la période du Plan Nord à l'horizon 2035, Plan d'action 2015-2020 et se poursuivent dans l'actuel PAN 20-23. La description de l'ensemble des actions du PAN 20-23 figure à l'annexe 2.

Le PAN 20-23 veille à bonifier les infrastructures stratégiques afin de faciliter le transport des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire nordique. Ainsi, 42 nouveaux kilomètres de route seront construits, en plus d'en améliorer près de 186 kilomètres.

ACTIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES
ORIENTATION 1 : UN ACCÈS OPTIMISÉ AU TERRITOIRE		
INVESTISSEMENT SUR 3 ANS : 1 032,8 M\$		
Objectif 1.1 Optimiser les infrastructures de transport		
Mesure 1.1.1 Améliorer le réseau d'infrastructures		
1.1.1.1 Poursuivre les travaux afin de prolonger la route 138	MTQ	SPN Fédéral
1.1.1.2 Poursuivre les travaux visant l'amélioration de la route 389	MTQ	SPN Fédéral
1.1.1.3 Poursuivre les travaux de la phase I visant la réfection de la route Billy-Diamond	SDBJ	SPN MTQ MERN Fédéral
1.1.1.4 Amorcer la réfection du lien routier reliant Schefferville et Kawawachikamach	MTQ	SPN
1.1.1.5 Poursuivre le soutien au secteur minier pour la réhabilitation et l'amélioration des chemins multiressources	SPN	Sociétés minières
Mesure 1.1.2 Développer des infrastructures multiusagers par un financement collaboratif		
1.1.2.1 Poursuivre le développement des infrastructures de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire	SPN	SFPPN MTQ Fédéral Secteur privé
1.1.2.2 Assurer un accès multiusager à la fosse du Labrador	SPN	Tshiuéti
1.1.2.3 Soutenir l'élaboration de plans de développement d'infrastructures	SPN	MEI Fédéral Milieu Secteur privé
Mesure 1.1.3 Améliorer la logistique des transports		
1.1.3.1 Optimiser le transport de marchandises	SPN	SDBJ MERN MTQ MEI



Oujé-Bougoumou, Nord-du-Québec – ©Mathieu Dupuis

ORIENTATION 2

UN TISSU ÉCONOMIQUE FORT ET DIVERSIFIÉ

Le territoire nordique regroupe 3 280 employeurs totalisant plus de 5 000 établissements. De ce nombre, 2 960 sont des entreprises privées. Plus de 85 % d'entre elles emploient moins de 20 employés. Parmi ces entreprises, on dénombre 1 075 petites et moyennes entreprises (PME), fournisseurs de biens et de services dans le secteur de l'exploitation des ressources naturelles et de la construction (745 sur la Côte-Nord et 330 dans le Nord-du-Québec).

Le développement économique du territoire repose largement sur des investissements majeurs qui mettent en valeur des ressources naturelles. On dénombre environ 30 donneurs d'ordres¹² du secteur privé (minier, forestier, industriel) générant approximativement 12 000 emplois directs et plus de 9 000 emplois indirects parmi le réseau de fournisseurs locaux, régionaux et provinciaux. Les entreprises minières et forestières créent des emplois bien rémunérés en plus d'avoir d'importants besoins en fournitures et en services.

Il est primordial que les entreprises locales puissent tirer parti des occasions d'affaires générées par les donneurs d'ordres des secteurs public et privé. Il en va de la vitalité économique des collectivités nordiques. Ainsi, le gouvernement interviendra auprès des PME pour assurer leur compétitivité. Parallèlement,

il cherchera à encourager les grandes entreprises actives sur le territoire à adopter des comportements issus de la responsabilité sociale des entreprises¹³ (RSE), comme l'approvisionnement local.

Le gouvernement souhaite également moduler davantage ses actions afin de soutenir le développement des régions nordiques et de se prémunir des effets de la mono-industrie. Il favorisera notamment la diversification économique locale en privilégiant des secteurs d'activité porteurs tels que les produits bioalimentaires et bioproduits ainsi que le tourisme nordique. Les actions choisies visent à soutenir le démarrage et la consolidation d'entreprises répondant à des besoins locaux ou produisant des biens et des services destinés à des marchés régionaux, nationaux ou internationaux.

Le soutien à la création et à la croissance d'entreprises sur le territoire accentue des besoins déjà réels pour de la main-d'œuvre locale formée et qualifiée. L'offre de formation sur le territoire doit être adaptée au contexte et au profil de la main-d'œuvre disponible, notamment celle issue des communautés autochtones. Par ses actions, le gouvernement vise la création d'emplois de qualité qui assurent le mieux-être des habitants du territoire et des retombées dans les collectivités nordiques.

MAXIMISER LES RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE

Le Bureau de commercialisation de la SPN se déploie dans ses quatre bureaux régionaux. Le Bureau a comme mission de participer, par ses interventions, à la maximisation des retombées des contrats publics et privés en favorisant l'établissement de liens d'affaires durables entre les fournisseurs et les donneurs

d'ordres. Il contribue aux démarches d'attraction d'investisseurs, puis soutient et accompagne les acteurs économiques du territoire dans leurs projets de développement et leurs démarches de prise en charge, et ce, en collaboration avec les ministères et les organismes.

Le PAN 20-23 veille à renforcer l'essor économique du territoire nordique québécois en misant sur l'entrepreneuriat, la diversification économique et les retombées locales des grands projets. Ainsi, les investissements totaux sur le territoire nordique se maintiendront à plus de 3 milliards de dollars annuellement. De plus, près de 450 entreprises devraient s'ajouter sur le territoire nordique d'ici 2023.

ACTIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES
ORIENTATION 2 : UN TISSU ÉCONOMIQUE FORT ET DIVERSIFIÉ INVESTISSEMENT SUR 3 ANS : 32,4 M\$		
Objectif 2.1 Accroître la vitalité des secteurs économiques porteurs sur le territoire		
Mesure 2.1.1 Développer le secteur du tourisme nordique		
2.1.1.1 Développer des produits touristiques distinctifs	MTO	SPN
2.1.1.2 Soutenir les entrepreneurs et les organisations touristiques	MTO	SPN
Mesure 2.1.2 Développer le secteur des produits bioalimentaires et bioproduits		
2.1.2.1 Développer la production et le marché des produits bioalimentaires et bioproduits nordiques et développer des circuits ou des activités touristiques	MAPAQ	SPN Secteur privé
2.1.2.2 Stimuler l'entrepreneuriat dans le secteur des bioproduits ainsi que les projets bioalimentaires au sein des collectivités nordiques	MAPAQ	SPN
Mesure 2.1.3 Appuyer les secteurs porteurs actuels		
2.1.3.1 Améliorer la capacité des fournisseurs du territoire à répondre aux besoins des donneurs d'ordres des secteurs minier et forestier	SPN	MERN MFFP MEI

ACTIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES
Objectif 2.2 Accroître la responsabilité sociale des entreprises sur le territoire ¹³		
Mesure 2.2.1 Appliquer les principes de RSE dans tous les projets chapeautés par la SPN		
2.2.1.1 Mettre en œuvre un plan d'intervention de responsabilité sociale propre à tout projet sur le territoire	SPN	MELCC MERN MFFP MEI
Mesure 2.2.2 Offrir une intervention adaptée en matière de RSE dans le secteur privé		
2.2.2.1 Accompagner les grandes entreprises en matière de responsabilité sociale sur le territoire	SPN	MELCC MERN MFFP MEI Milieu Secteur privé
2.2.2.2 Soutenir des projets pilotes visant à contrer les effets négatifs du navettage ¹⁴ sur les femmes et les familles	SCF	SPN SAA Milieu (MRC) Secteur privé
Objectif 2.3 Arrimer la formation et l'éducation aux réalités nordiques		
Mesure 2.3.1 Assurer la formation au service des acteurs socioéconomiques du territoire		
2.3.1.1 Soutenir la formation de la main-d'œuvre en milieu nordique	SPN	MEQ MTESS Milieu
2.3.1.2 Arrimer la formation de la main-d'œuvre avec les besoins des grands projets sur le territoire	MTESS	SPN Secteur privé



Puvirnituq, Nord-du-Québec – ©Mathieu Dupuis

ORIENTATION 3

UN MILIEU DE VIE ATTRACTIF ET DYNAMIQUE

Le territoire nordique québécois regorge de possibilités tant pour les familles et les travailleurs qui y vivent que pour ceux qui souhaitent s'y établir. Grâce à l'élaboration d'une stratégie de marketing territorial collaborative, le gouvernement du Québec souhaite faire valoir le caractère distinctif et valoriser l'identité propre du territoire. Il veut promouvoir à la fois ses richesses et ses cultures. Il cherche également à consolider le sentiment de fierté et d'appartenance des collectivités nordiques, mais aussi de l'ensemble des Québécois. Pour assurer la vitalité économique du territoire, le gouvernement envisage d'appuyer les collectivités pour attirer différents acteurs prêts à investir, à y séjourner ou encore à y demeurer.

Cette terre d'accueil où il fait bon vivre doit se montrer attrayante en vue de retenir les gens. Le gouvernement s'assurera de rendre disponibles des

infrastructures sociales et des services de proximité adaptés aux particularités du territoire nordique. Il portera une attention particulière au système éducatif et à la santé publique. Grâce à des infrastructures de télécommunications fiables, à la hauteur de celles que l'on trouve dans les grands centres, le gouvernement mettra en place des outils actuels tels que la télémédecine et la téléformation.

Le gouvernement encouragera également les initiatives de recherche qui permettent d'accroître les connaissances sur le territoire nordique, notamment sur le plan des ressources naturelles et facilitent l'identification de solutions adaptées aux enjeux locaux et, ultimement, l'innovation.

AU BÉNÉFICE DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUITS

- Dans le cadre de l'élaboration du PAN 20-23, des représentants des Premières Nations et des Inuits ont été rencontrés lors de la tenue de l'Assemblée des partenaires de la SPN ainsi qu'à huis clos. Des enjeux liés à la culture, à la santé, à la formation et à l'éducation ont fait l'objet de discussions entre les différentes parties prenantes.
- La SPN a défini des actions à poser pour répondre à ces enjeux en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux (voir l'annexe 3).
- Au bénéfice des Premières Nations et des Inuits ainsi que par souci de cohérence et d'efficacité gouvernementale, ces actions sont intégrées dans le PAGDSCPNI 17-22.

Ces actions totalisent des investissements de 39,9 M\$.

ARRIMAGE DES ACTIONS

CULTURE			
Action PAN 20-23	Responsable	Partenaires	PAGDSCPNI 17-22
Soutenir l'implantation des agents culturels en territoire nordique	MCC	SPN Milieu	Bonification de la mesure 2.1.3 <i>Mettre en place un programme de formation et d'embauche d'agents de développement culturel dans les communautés</i>
Développer le volet autochtone dans les bibliothèques publiques du territoire nordique	MCC	SPN	Nouvelle mesure

SANTÉ			
Action PAN 20-23	Responsable	Partenaires	PAGDSCPNI 17-22
Poursuivre la réalisation du projet du nouveau Centre régional de rétablissement Isuarsivik	SPN	SAA Fédéral MSSS Milieu	Mise en œuvre de la mesure 4.1.4 <i>Accompagner les milieux inuits dans la mise en œuvre de Saqjjuq</i>

FORMATION ET ÉDUCATION			
Action PAN 20-23	Responsables	Partenaires	PAGDSCPNI 17-22
Soutenir un projet pilote d'hébergement pour les étudiants autochtones à Sept-Îles	MES	SPN SHQ SAA MFA Milieu	Bonification de la mesure 1.1.6 <i>Soutenir la mise en place de deux projets pilotes de centres d'hébergement pour les étudiants autochtones</i>
Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un centre de formation multifonctionnel sur le territoire de la communauté naskapie	MEQ	SPN Milieu	Nouvelle mesure
Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un centre d'études collégiales au Nunavik	MES	SPN Commission scolaire Kativik Autres institutions postsecondaires Milieu	Nouvelle mesure
Développer un curriculum de maternelle 4 ans adapté aux communautés autochtones	MEQ	SPN Commissions scolaires Milieu	Nouvelle mesure

Le PAN 20-23 veille à promouvoir un territoire unique et garantir un milieu de vie de qualité en améliorant les conditions de vie des collectivités nordiques. Pour y contribuer, la vitesse de connexion Internet sera améliorée considérablement dans 15 communautés du territoire nordique.

ACTIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES
ORIENTATION 3 : UN MILIEU DE VIE ATTRACTIF ET DYNAMIQUE		
INVESTISSEMENT SUR 3 ANS : 251,8 M\$		
Objectif 3.1 Promouvoir le territoire et les cultures nordiques		
Mesure 3.1.1 Élaborer une stratégie d'attraction et de rétention des personnes et des entreprises propre au territoire		
3.1.1.1 Développer une stratégie de marketing territorial	SPN	MAMH MTO MCC SAA Milieu
3.1.1.2 Contribuer aux ententes de partenariats culturels avec les acteurs du milieu	MCC	SPN Milieu
Objectif 3.2 Adapter les infrastructures de proximité aux réalités nordiques et aux besoins des collectivités		
Mesure 3.2.1 Déployer le réseau Internet à haut débit		
3.2.1.1 Poursuivre le projet actuel visant à améliorer les services Internet au Nunavik	SPN	MEI ISDEC ARK
3.2.1.2 Finaliser le déploiement de la fibre optique — Eeyou Istchee Baie-James	SPN	MEI Fédéral ARBJ RCE
3.2.1.3 Favoriser le développement numérique dans le secteur minier — Télécommunications	SPN	Secteur privé Fédéral
3.2.1.4 Rehausser le réseau de télécommunication sur la Basse-Côte-Nord	SPN	MEI Fédéral Secteur privé
Mesure 3.2.2 Mettre en place les conditions permettant l'accès aux téléservices		
3.2.2.1 Développer l'offre de services de télésanté	MSSS	SPN Fédéral (EBI) MEQ RCE
3.2.2.2 Moderniser les solutions numériques pour la téléformation	MEQ	SPN Milieu
3.2.2.3 Mettre en place un projet pilote de service de formation à distance à l'enseignement primaire et secondaire	MEQ	SPN RÉCIT

ACTIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES
Mesure 3.2.3 Soutenir les infrastructures de recherche, de formation et d'hébergement		
3.2.3.1 Financer les infrastructures de l'Institut nordique du Québec et ses composantes territoriales	SPN	Université Laval SQI Fédéral Ville de Québec
Objectif 3.3 Adapter les services de proximité aux réalités nordiques et aux besoins des collectivités		
Mesure 3.3.1 Mettre en place des services et des environnements favorables à la santé publique		
3.3.1.1 Bonifier le Programme de développement de serres communautaires afin de favoriser la sécurité alimentaire	SPN	MAPAQ Milieu
3.3.1.2 Mettre en place une clinique de services et de soins de santé vétérinaires au Nunavik	SPN	MAPAQ MSSS RRSSSN MSP MAMH ARK Milieu
Mesure 3.3.2 Accroître la résilience des communautés		
3.3.2.1 Mettre en place un projet pilote favorisant l'autonomie des communautés isolées contre les aléas nordiques	MSP	SPN MFFP Milieu
Objectif 3.4 Acquérir et valoriser des connaissances		
Mesure 3.4.1 Acquérir des connaissances sur des enjeux nordiques prioritaires		
3.4.1.1 Valoriser le potentiel minéral de la Basse-Côte-Nord — Levés géophysiques	MERN	SPN
3.4.1.2 Acquérir et valoriser les connaissances sur la faune nordique dans une perspective de sécurité alimentaire	MFFP	SPN
3.4.1.3 Déployer un laboratoire mobile d'hydrologie nordique pour produire un portrait de la ressource en eau d'Eeyou Istchee	SPN	UQAT
3.4.1.4 Acquérir des connaissances sur l'eau souterraine	MELCC	SPN
3.4.1.5 Contribuer au projet de recherche visant l'amélioration de la conception des logements nordiques	SHQ	SPN



Forêt boréale, Chibougamau, Nord-du-Québec – ©Mathieu Dupuis

ORIENTATION 4

UN ENVIRONNEMENT NORDIQUE À CONSERVER

Le milieu naturel nordique québécois est unique, complexe et fragile. Le développement du territoire doit être planifié afin de protéger ses écosystèmes d'une biodiversité exceptionnelle. Des mesures novatrices permettant de concilier les bénéfices économiques et sociaux du développement avec la conservation de l'environnement nordique s'avèrent donc nécessaires. À ce titre, la mise en valeur des connaissances climatiques sur le territoire nordique viendrait appuyer les démarches du Québec en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques.

Le PAN 20-23 consolide l'engagement visant à désigner 50 % du territoire situé au nord du 49^e parallèle à des fins de conservation d'ici à 2035. Un réseau d'aires protégées représentant 20 % du territoire nordique sera donc renforcé et 30 % du territoire sera consacré à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement.

La formation d'intervenants locaux sensibles aux enjeux environnementaux permettra de développer la capacité d'agir des collectivités nordiques en matière de protection et d'intervention. Mieux outillés pour réaliser des projets de protection et réagir à des enjeux d'atteinte aux milieux naturels, ils pourront se mettre à l'œuvre, de concert avec des experts et des acteurs locaux. Cette collaboration pourra être mise à profit dans la création et la gestion de parcs et de réserves fauniques.

Plus que jamais, le gouvernement du Québec doit encourager l'innovation par la valorisation de matières résiduelles, l'utilisation d'énergies renouvelables et, plus largement, l'application des principes de l'économie circulaire.

Le PAN 20-23 veille à mettre en place des modèles innovants de planification intégrée et de conservation du territoire en harmonie avec les principes du développement durable. Ainsi, dans l’optique de consacrer, d’ici 2035, 30% du territoire nordique à la protection de l’environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement, le PAN 20-23 contribuera à la mise en œuvre de ce mécanisme de conservation avec les partenaires du territoire.

ACTIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES
ORIENTATION 4 : UN ENVIRONNEMENT NORDIQUE À CONSERVER		
INVESTISSEMENT SUR 3 ANS : 43,2 M\$		
Objectif 4.1 Renforcer la protection de l’environnement en partenariat avec les acteurs du territoire		
Mesure 4.1.1 Mettre en œuvre le mécanisme d’affectation de 30 % du territoire		
4.1.1.1 Développer et amorcer la mise en œuvre du mécanisme d’affectation de 30 % du territoire	MELCC	SPN MERN MFFP SAA Milieu
Mesure 4.1.2 Soutenir le pouvoir d’agir des collectivités en matière de protection de l’environnement		
4.1.2.1 Créer un Fonds pour la faune nordique	FFQ	SPN Milieu
4.1.2.2 Soutenir le développement des compétences des acteurs locaux et régionaux en matière de conservation de 50 % du territoire nordique	MELCC	SAA SPN Milieu
4.1.2.3 Aménager le parc national Nibiischii et les réserves fauniques Albanel-Mistassini-Waconichi et Assinica par la nation crie	MFFP	SPN
Objectif 4.2 Assainir les milieux naturels		
Mesure 4.2.1 Réduire les sources de contamination		
4.2.1.1 Retirer les matières dangereuses des villages nordiques	SPN	ARK
4.2.1.2 Optimiser la gestion des matières résiduelles en milieu nordique	RECYC-QUÉBEC	SPN MELCC Milieu
4.2.1.3 Offrir une formation dans les communautés autochtones sur la gestion des rejets accidentels de contaminants	MELCC	SPN Milieu
4.2.1.4 Développer un outil d’évaluation et de gestion de la vulnérabilité de l’approvisionnement en eau potable au Nunavik pour les acteurs locaux	MELCC	SPN Université Laval

ACTIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES
Objectif 4.3 Accentuer le déploiement de l'économie circulaire		
Mesure 4.3.1 Optimiser la réutilisation des matières résiduelles et de la biomasse		
4.3.1.1 Réaliser des projets pilotes de récupération de chaleur	SPN	Fédéral Milieu
4.3.1.2 Soutenir la production de biocombustibles et de bioproduits	MFFP	SPN MEI MERN
4.3.1.3 Développer l'expertise et l'entrepreneuriat local dans le secteur de l'économie circulaire ¹⁵	SPN	RECYC-QUÉBEC MFFP
4.3.1.4 Répertorier les stocks et les flux de matières résiduelles sur le territoire et proposer des pistes d'optimisation pour favoriser l'économie circulaire	RECYC-QUÉBEC	SPN MERN

LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE

LE CADRE FINANCIER DU PAN 20-23

Le gouvernement mettra en place les conditions nécessaires pour « habiter notre territoire » et répondre aux priorités énoncées par les acteurs du territoire nordique. Par l'intermédiaire des ministères et des organismes à l'œuvre sur le territoire, il réalisera 49 actions concrètes et à court terme qui assureront des retombées dans les secteurs social, économique et environnemental au nord du 49^e parallèle.

Ainsi, le gouvernement et les partenaires investiront¹⁶ des sommes totalisant 1 422,2 millions de dollars sur trois ans, dont 778,6 millions de dollars provenant du gouvernement du Québec. Ce montant comprend la

contribution de la SPN à hauteur de 430,0 millions de dollars. Les MO ainsi que les autres partenaires contribuent, quant à eux, à hauteur de 992,2 millions de dollars. Ainsi, pour chaque dollar de la SPN, on obtient un effet de levier de 2,3 pour l'investissement.

Le budget du PAN 20-23 prévoit également des outils financiers transversaux contribuant aux quatre orientations. Il inclut notamment une enveloppe d'opportunité en vue d'ajouter des actions permettant de s'adapter à l'évolution des besoins du territoire.

BUDGET DU PLAN D'ACTION NORDIQUE 2020-2023

		INVESTISSEMENTS
ORIENTATIONS	1. Un accès optimisé au territoire nordique	1 032,8 M\$
	2. Un tissu économique fort et diversifié	32,4 M\$
	3. Un milieu de vie attractif et dynamique	251,8 M\$
	4. Un environnement nordique à conserver	43,2 M\$
	TOTAL	1 360,2 M\$
OUTILS	Fonds d'initiatives nordiques	11,0 M\$
	Ententes sectorielles	15,0 M\$
	Enveloppe d'opportunité	36,0 M\$
	TOTAL	62,0 M\$
GRAND TOTAL		1 422,2 M\$

FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES

Le Fonds d'initiatives nordiques de la SPN est un programme d'aide financière qui vise à reconnaître et à soutenir des projets diversifiés, de nature économique, sociale et environnementale, issus du territoire situé au nord du 49^e parallèle. En plus de mettre en valeur les spécificités des collectivités nordiques, ces projets permettront de renforcer leur capacité d'agir dans toutes les sphères de développement, et ce, tout en stimulant des approches innovantes sur le territoire.

Le Fonds d'initiatives nordiques permet de participer étroitement et activement aux transformations concertées des acteurs locaux et régionaux par un accompagnement flexible et dynamique. Cet outil financier adapté aux besoins propres au Nord vise à soutenir les organismes et les entreprises nordiques en plus de participer au développement durable du territoire et de ses collectivités.

ENVELOPPE D'OPPORTUNITÉ EN APPUI À L'ÉVOLUTION DES BESOINS

Le gouvernement du Québec doit être en mesure de répondre à des besoins et à une situation territoriale en constante évolution. Pour y faire face, le PAN 20-23 peut compter sur une marge de manœuvre budgétaire ou une enveloppe d'opportunité afin de favoriser l'agilité de sa mise en œuvre et de répondre aux nouveaux enjeux issus du territoire. Ainsi, le PAN 20-23 est doté de telles sommes dont l'utilisation devra respecter des critères rigoureux pour en maximiser l'effet de levier avec les autres acteurs, et ce, pour le bénéfice réel du territoire nordique.





Mine Raglan, Nord-du-Québec – ©Mathieu Dupuis

ENTENTES SECTORIELLES EN APPUI À DES PROJETS ET DES SECTEURS PORTEURS

Les municipalités régionales de comté (MRC) et les organismes compétents peuvent conclure des ententes avec les MO visant la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales. La SPN pourra participer financièrement¹⁷ à des ententes sectorielles afin de soutenir des projets et des secteurs porteurs qui cadrent avec les priorités régionales et avec les orientations du PAN 20-23.

FONDS DU PLAN NORD

La SPN mettra à profit les sommes mises à sa disposition par le Fonds du Plan Nord. Ce dernier est un fonds spécial affecté au financement des activités de la SPN qui concernent le soutien financier d'infrastructures stratégiques, de mesures favorisant le développement économique du territoire nordique, de mesures assurant une meilleure qualité de la vie des collectivités qui y habitent ainsi que le financement de mesures destinées à la protection de ce territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAN 20-23, les sommes provenant du Fonds sont évaluées à 208,3 millions de dollars d'ici 2023 en dépenses. Ainsi, la SPN contribuera directement au financement de nouvelles initiatives prioritaires sur le territoire.

LA GOUVERNANCE

Afin d'assurer la coordination et la réalisation des actions nécessaires à la mise en œuvre du PAN 20-23, le gouvernement a choisi de se doter d'une structure de gouvernance adaptée aux particularités des territoires nordiques et aux besoins des populations locales et autochtones.

Le PAN 20-23 dispose d'un cadre de mise en œuvre fondé sur le partenariat. Dans ce contexte, la SPN joue un rôle de coordination dans ce plan

d'action gouvernemental et sa mise en œuvre. Elle participera au développement du territoire et à la mise en place de mesures économiques, sociales et environnementales, et ce, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés, ainsi qu'avec les représentants du territoire nordique réunis au sein de l'Assemblée des partenaires.

L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES

La SPN est appuyée dans sa démarche par l'Assemblée des partenaires. L'Assemblée agit à titre d'instance-conseil privilégiée du gouvernement en matière de développement nordique. Ses membres sont nommés de manière à représenter les collectivités locales ainsi que les Premières Nations et les Inuits des régions du Nunavik, d'Eeyou Istchee Baie-James, de la Côte-Nord, du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que les principaux secteurs d'activités concernés. Celle-ci a pour mission de donner son avis et d'émettre des recommandations sur toute question liée au mandat et aux activités de la SPN.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La SPN est gérée par un conseil d'administration composé de 9 à 15 membres, y compris le président du conseil et le président-directeur général de la SPN. La majorité des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent se qualifier comme administrateurs indépendants et provenir du territoire nordique. Le conseil d'administration établit les orientations de la SPN, conformément au PAN 20-23. Il s'assure de leur mise en œuvre et est garant des décisions de la SPN devant le gouvernement du Québec.

COMITÉ DIRECTEUR DU PAN 20-23

Le Comité directeur assure la cohésion de l'action gouvernementale dans la mise en œuvre du PAN 20-23. Il est composé exclusivement des sous-ministres ou des sous-ministres associés ou adjoints des ministères et des dirigeants d'organismes. Ce comité a comme mandat de veiller à ce que les mesures mises de l'avant par les ministères et les organismes gouvernementaux s'inscrivent dans la poursuite des orientations et des priorités décrites dans le PAN 20-23.

RÉSEAU DE RÉPONDANTS DE LA SPN

Près de 20 ministères et organismes participent au PAN 20-23. Un répondant, désigné par chacune des entités, assure la fluidité des liens avec la SPN dans la mise en œuvre des actions du PAN 20-23.

ENTENTES SPN — MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Afin de soutenir la mise en œuvre du PAN 20-23, la SPN conclut des ententes de mise en œuvre avec chacun des MO concernés. Ces ententes garantissent le financement des actions cofinancées par la SPN et des MO.

LE SUIVI ET LA REDDITION DE COMPTES

CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE

Conformément aux directives du Secrétariat du Conseil du trésor, un cadre de suivi et d'évaluation préliminaire vient en appui à la mise en œuvre du PAN 20-23. Ce document comprend notamment un plan de suivi des principaux extrants et effets visés par le PAN 20-23. Il met la table à la stratégie d'évaluation du PAN 20-23.

REDDITION DE COMPTES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Afin de mettre en œuvre les différentes actions sous la responsabilité des ministères et des organismes, la SPN convient d'ententes de mise en œuvre avec ceux-ci. Trimestriellement ou lors des demandes de mise en paiement des différentes actions, les ministères et les organismes sous ententes devront fournir des pièces justificatives à la SPN témoignant de l'état d'avancement des actions du PAN 20-23. Lors des redditions de comptes annuelles, les ministères et les organismes devront transmettre à la SPN l'état des indicateurs et des cibles pour chacune des actions prévues.

ARRIMAGE EN AFFAIRES AUTOCHTONES

La SPN recueille la reddition de comptes des MO dont les actions issues du PAN 20-23 sont inscrites dans le PAGDSCPNI 17-22. Elle transmettra l'information au Secrétariat aux affaires autochtones, coordonnateur du PAGDSCPNI 17-22, pour lui permettre de réaliser sa propre reddition de comptes et d'effectuer le suivi.

SUIVI AUPRÈS DE L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES DE LA SPN

Afin d'assurer l'adéquation du PAN 20-23 aux réalités et aux priorités du territoire nordique, un bilan annuel sera présenté à l'Assemblée des partenaires. Lors d'une rencontre, celle-ci donnera son avis et émettra des recommandations sur les adaptations requises. La SPN relayera ces commentaires aux ministères et aux organismes gouvernementaux concernés pour qu'ils puissent apporter les modifications nécessaires.

ANNEXE 1

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES DE LA SPN

La composition de l'Assemblée des partenaires doit être représentative des collectivités locales dont les communautés autochtones des territoires du Nunavik, d'Eeyou Istchee Baie-James, des régions de la Côte-Nord et du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité concernés.

L'Assemblée des partenaires est composée de 25 à 30 membres, dont :

- deux représentants par nation autochtone habitant sur le territoire (innue, naskapie, crie et inuite);
- six à huit représentants provenant du Nunavik, d'Eeyou Istchee Baie-James, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- au minimum, un représentant par secteur d'activité (minier, forestier, énergétique, touristique, faunique, environnemental, santé, éducation, main-d'œuvre, recherche, culture).

La SPN nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général. La durée du mandat des membres de l'Assemblée des partenaires est de deux ans. Ce mandat est renouvelable. Les nominations doivent respecter la répartition des postes prévue ci-dessous.

Nations autochtones

- Crie — Grand Conseil des Cris du Québec
- Crie — Grand Conseil des Cris du Québec
- Innue — chef ou vice-chef d'une communauté innue
- Innue — chef ou vice-chef d'une communauté innue
- Inuite — Société Makivik
- Inuite — Administration régionale Kativik
- Naskapie — Nation naskapie de Kawawachikamach
- Naskapie — Société de développement des Naskapis

Régions et territoires

- Territoire du Nunavik
- Territoire d'Eeyou Istchee Baie-James
- Région de la Côte-Nord
- Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Secteurs d'activités

- Mines
- Forêt
- Énergie
- Tourisme
- Faune
- Environnement
- Santé
- Éducation
- Main-d'œuvre
- Recherche
- Culture

ANNEXE 2

DESCRIPTION DES ACTIONS DU PAN 20-23

Le présent plan se décline en 49 actions dont 39 d'entre elles, soit 80 %, sont nouvelles (identifiées par des triangles situés à la gauche du tableau des actions) et constituent une réponse directe aux priorités exprimées sur le territoire. Les autres ont débuté au cours de la période du Plan Nord à l'horizon 2035, Plan d'action 2015-2020 et se poursuivent dans l'actuel PAN 20-23.

ORIENTATION 1 : UN ACCÈS OPTIMISÉ AU TERRITOIRE

Objectif 1.1 Optimiser les infrastructures de transport

Mesure 1.1.1 Améliorer le réseau d'infrastructures

1.1.1.1 Poursuivre les travaux afin de prolonger la route 138

Le MTQ, en collaboration avec la SPN, poursuit la construction des deux tronçons prioritaires, soit entre Kegaska et La Romaine (46 km) et entre La Tabatière et Tête-à-la-Baleine (29 km).

1.1.1.2 Poursuivre les travaux visant l'amélioration de la route 389

Le MTQ, en collaboration avec la SPN, poursuit la préparation en vue d'entreprendre la construction des projets A, D et E. Les travaux des projets B et C sont en cours. Le projet répond à plusieurs objectifs gouvernementaux, notamment celui de renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires.

1.1.1.3 Poursuivre les travaux de la phase I visant la réfection de la route Billy-Diamond

La SDBJ, en collaboration avec la SPN, le MTQ et le MERN, poursuit les travaux prévus dans le cadre du projet de réfection de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi (CCH). Ce projet vise à ramener la chaussée asphaltée dans un état satisfaisant dans une proportion de 50 %.

1.1.1.4 Amorcer la réfection du lien routier reliant Schefferville et Kawawachikamach

Le MTQ, en collaboration avec la SPN, entreprend le projet de réfection des routes 50405 et 50400 reliant Schefferville à Kawawachikamach de près de 14 km.

1.1.1.5 Poursuivre le soutien au secteur minier pour la réhabilitation et l'amélioration des chemins multiressources

La SPN poursuit le Programme d'aide financière visant les chemins multiressources du secteur minier. Celui-ci a pour objectif de soutenir la réalisation d'activités minières sur le territoire nordique, en réduisant le coût des travaux, facilitant ainsi l'accès terrestre à de nouveaux gisements miniers.

Mesure 1.1.2 Développer des infrastructures multiusagers par un financement collaboratif

1.1.2.1 Poursuivre le développement des infrastructures de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire

La SPN, le MTQ et le secteur privé effectueront les investissements de base en vue d'augmenter la capacité de la cour Wabush qui détient le potentiel d'entreposage le plus important du site. Ces travaux permettront de mettre en place des infrastructures efficaces et compétitives afin de répondre aux besoins immédiats des entreprises minières et de favoriser la croissance du site à long terme.

1.1.2.2 Assurer un accès multiusager à la fosse du Labrador

La SPN prévoit convenir d'un partenariat d'affaires avec Transport ferroviaire Tshiuéti. Celui-ci comprendrait, notamment, une prise de participation dans les actifs de l'entreprise en échange d'une contribution aux investissements prévus au plan de réhabilitation ainsi que d'un mécanisme permettant d'assurer la pérennité de l'accès multiusager au chemin de fer Tshiuéti à un coût raisonnable.

1.1.2.3 Soutenir l'élaboration de plans de développement d'infrastructures

La SPN, en collaboration avec le MEI et le milieu, appuie les initiatives (études ou projets pilotes) permettant d'alimenter la réflexion quant au développement des infrastructures sur le territoire et d'évaluer la pertinence, la rentabilité et l'intégration au sein de la logistique de transport actuelle et future.

Mesure 1.1.3 Améliorer la logistique des transports

1.1.3.1 Optimiser le transport de marchandises

La SPN, en collaboration avec d'autres partenaires publics, met en place un projet pilote de camionnage en peloton sur la route Billy-Diamond et un projet visant l'amélioration du centre de fret à l'aéroport de La Grande-Rivière.

ORIENTATION 2 : UN TISSU ÉCONOMIQUE FORT ET DIVERSIFIÉ

Objectif 2.1 Accroître la vitalité des secteurs économiques porteurs sur le territoire

Mesure 2.1.1 Développer le secteur du tourisme nordique

2.1.1.1 Développer des produits touristiques distinctifs

Le MTO, en collaboration avec la SPN, souhaite développer de nouveaux produits touristiques distinctifs et accélérer la réalisation de projets structurants pour rehausser la qualité de l'offre nature-culture et la structuration touristique du territoire nordique québécois. Un incubateur-accelérateur sera ouvert aux entreprises et aux organisations touristiques dont les projets présentent un potentiel de développement significatif et permettront d'attirer davantage de visiteurs internationaux.

2.1.1.2 Soutenir les entrepreneurs et les organisations touristiques

Le MTO, en collaboration avec la SPN, souhaite soutenir l'entrepreneuriat touristique issu du territoire nordique. Les meilleures initiatives de développement et de structuration touristiques seront identifiées, les promoteurs concernés seront accompagnés et des experts seront associés aux étapes clés de la réalisation de leur plan d'affaires, de leur montage financier et de la mise en œuvre de leurs projets.

Mesure 2.1.2 Développer le secteur des produits bioalimentaires et bioproduits

2.1.2.1 Développer la production et le marché des produits bioalimentaires et bioproduits nordiques et développer des circuits ou des activités touristiques

Le MAPAQ, en collaboration avec la SPN, appuie les initiatives des entreprises existantes ou en démarrage dans le développement de leurs activités bioalimentaires.

2.1.2.2 Stimuler l'entrepreneuriat dans le secteur des bioproduits ainsi que les projets bioalimentaires au sein des collectivités nordiques

Le MAPAQ, en collaboration avec la SPN, contribue à la création d'entreprises bioalimentaires par la mise en place de formation adaptée en gestion, en lancement d'entreprise et en entrepreneuriat, d'activités de mentorat, de stages en entreprise nordique, d'incubation et d'accompagnement d'entreprises, de soutien pour l'accès à des services-conseils spécialisés, de réseautage, etc.

Mesure 2.1.3 Appuyer les secteurs porteurs actuels

2.1.3.1 Améliorer la capacité des fournisseurs du territoire à répondre aux besoins des donneurs d'ordres des secteurs minier et forestier

La SPN, en collaboration avec les MO concernés, souhaite améliorer la capacité des fournisseurs du territoire nordique à répondre aux besoins des donneurs d'ordres, notamment des secteurs minier et forestier, par l'accroissement des compétences et le partenariat durable avec d'autres entreprises du Québec, du Canada ou de l'étranger.

Objectif 2.2 Accroître la responsabilité sociale des entreprises sur le territoire

Mesure 2.2.1 Appliquer les principes de RSE dans tous les projets chapeautés par la SPN

2.2.1.1 Mettre en œuvre un plan d'intervention de responsabilité sociale propre à tout projet sur le territoire

La SPN, en collaboration avec les MO concernés, souhaite renforcer la prise en compte des pratiques de responsabilité sociale sur le territoire nordique par la mise en œuvre d'un plan d'intervention applicable à tous projets des secteurs public et privé.

Mesure 2.2.2 Offrir une intervention adaptée en matière de RSE dans le secteur privé

2.2.2.1 Accompagner les grandes entreprises en matière de responsabilité sociale sur le territoire

La SPN, en collaboration avec les MO concernés, développe des projets pilotes visant à accroître l'approvisionnement responsable qui tient compte du potentiel entrepreneurial de la collectivité hôte, à assurer des retombées positives sur le tissu social affectées par les activités des grandes entreprises et à atténuer les effets négatifs des activités sur l'environnement.

2.2.2.2 Soutenir des projets pilotes visant à contrer les effets négatifs du navettage sur les femmes et les familles

Le SCF, en collaboration avec la SPN, le SAA, le secteur privé et le milieu, soutient des projets-pilotes ayant pour objectif d'améliorer l'autonomisation économique des femmes, notamment par le biais de la conciliation travail-famille, de la mixité en emploi et de l'entrepreneuriat, ainsi que de prévenir la violence envers elles.

Objectif 2.3 Arrimer la formation et l'éducation aux réalités nordiques

Mesure 2.3.1 Assurer la formation au service des acteurs socioéconomiques du territoire

2.3.1.1 Soutenir la formation de la main-d'œuvre en milieu nordique

La SPN, en collaboration avec le MEQ, le MTESS et les partenaires du milieu, met en place un Programme de formation de la main-d'œuvre en milieu nordique pour soutenir le développement des communautés et la mise en valeur du territoire nordique.

2.3.1.2 Arrimer la formation de la main-d'œuvre avec les besoins des grands projets sur le territoire

Le MTESS, en collaboration avec la SPN et le secteur privé, vise à former les personnes en emploi travaillant dans les différentes entreprises situées sur le territoire nordique. Finalement, l'objectif est d'aligner les compétences des travailleurs avec les besoins des entreprises.

ORIENTATION 3 : UN MILIEU DE VIE ATTRACTIF ET DYNAMIQUE

Objectif 3.1 Promouvoir le territoire et les cultures nordiques

Mesure 3.1.1 Élaborer une stratégie d'attraction et de rétention des personnes et des entreprises propre au territoire

3.1.1.1 Développer une stratégie de marketing territorial

La SPN, en collaboration avec le MAMH et le milieu, propose une approche globale et collaborative qui permettra de faire valoir le caractère distinctif du territoire nordique dans le but d'y attirer des entreprises, des travailleurs et leurs familles, des touristes en plus de renforcer le sentiment d'appartenance des populations locales. Cette approche prendra la forme d'une stratégie de marketing territorial qui servira à développer des objectifs communs, une démarche et une image de marque.

3.1.1.2 Contribuer aux ententes de partenariats culturels avec les acteurs du milieu

Le MCC, en collaboration avec la SPN, signe et bonifie des ententes de développement culturel avec les nations autochtones (inuite, innue, naskapie et crie) et les communautés jamésienne et nord-côtière. La mise en œuvre de cela permettra de soutenir des projets concourant au développement culturel de ces collectivités.

Objectif 3.2 Adapter les infrastructures de proximité aux réalités nordiques et aux besoins des collectivités

Mesure 3.2.1 Déployer le réseau Internet à haut débit

3.2.1.1 Poursuivre le projet actuel visant à améliorer les services Internet au Nunavik

La SPN, en collaboration avec le MEI, le ISDE et l'ARK, réalise un projet qui permettra à au moins quatre communautés de se connecter au réseau de fibre optique.

3.2.1.2 Finaliser le déploiement de la fibre optique — Eeyou Istchee Baie-James

La SPN, en collaboration avec le RCE, le MEI et l'ARBJ, contribue au déploiement de la fibre optique sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. Les foyers de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami auront ainsi accès à la fibre optique.

3.2.1.3 Favoriser le développement numérique dans le secteur minier — Télécommunications

La SPN, en collaboration avec les sociétés minières, contribue financièrement à la connexion des minières à la fibre optique ou à toute autre technologie aussi efficace leur permettant notamment de demeurer compétitives.

3.2.1.4 Rehausser le réseau de télécommunication sur la Basse-Côte-Nord

La SPN, en collaboration avec le MEI, complète le réseau de base pour un service Internet haute vitesse afin d'assurer le service à toutes les résidences de la Basse-Côte-Nord, tout en dotant la région d'un nouveau réseau cellulaire.

Mesure 3.2.2 Mettre en place les conditions permettant l'accès aux téléservices

3.2.2.1 Développer l'offre de services de télésanté

Le MSSS, en collaboration avec la SPN et le MEQ, assure la mise en place de tours à micro-ondes entre Oujé-Bougoumou et Mistissini permettant de réduire le risque de panne complète et l'assurance d'une meilleure qualité des services dans les domaines de la santé et de l'éducation.

3.2.2.2 Moderniser les solutions numériques pour la téléformation

Le MEQ, en collaboration avec la SPN et le milieu scolaire, met en place des solutions technologiques adaptées aux besoins de formation à distance au sein des établissements du territoire nordique.

3.2.2.3 Mettre en place un projet pilote de service de formation à distance à l'enseignement primaire et secondaire

Le MEES, en collaboration avec la SPN et le RÉCIT, met en place un projet pilote de formation à distance pour les élèves du primaire et du secondaire. Ce projet implique la création d'un modèle de déploiement adapté à la réalité des communautés autochtones.

Mesure 3.2.3 Soutenir les infrastructures de recherche, de formation et d'hébergement

3.2.3.1 Financer les infrastructures de l'Institut nordique du Québec et ses composantes territoriales

La SPN, en collaboration avec Infrastructure Canada (INFC), l'Université Laval et la Ville de Québec, assure le financement de la construction d'un bâtiment sur le campus de l'Université Laval. L'INQ mettra au service du développement durable du Nord différentes expertises en sciences naturelles, sociales, de la santé et en génie, regroupées dans un centre de recherche et d'innovation interdisciplinaire et interinstitutionnel. Il est prévu que trois autres composantes territoriales seront déployées sur le territoire nordique.

Objectif 3.3 Adapter les services de proximité aux réalités nordiques et aux besoins des collectivités

Mesure 3.3.1 Mettre en place des services et des environnements favorables à la santé publique

3.3.1.1 Bonifier le programme de développement de serres communautaires afin de favoriser la sécurité alimentaire

La SPN, en collaboration avec le MAPAQ et le milieu, bonifie son Programme de développement de serres communautaires (PDSC) permettant de soutenir les communautés nordiques intéressées dans la réalisation de projets de serres communautaires localisées sur le territoire nordique.

3.3.1.2 Mettre en place une clinique de services et de soins de santé vétérinaires au Nunavik

La SPN, en collaboration avec les MO concernés ainsi que le milieu, finance les infrastructures, les équipements et le matériel liés à la mise en place d'une clinique fixe permettant d'offrir des services et des soins vétérinaires au Nunavik.

Mesure 3.3.2 Accroître la résilience des communautés

3.3.2.1 Mettre en place un projet pilote favorisant l'autonomie des communautés isolées contre les aléas nordiques

Le MSP, en collaboration avec la SPN et des partenaires du milieu, travaille à augmenter la résilience des communautés nordiques en protégeant les infrastructures essentielles et les biens présents sur leur territoire face aux aléas naturels, notamment l'érosion et la submersion côtières, les glissements de terrain, les inondations et les feux de forêt ainsi que certains aléas nordiques.

Objectif 3.4 Acquérir et valoriser des connaissances

Mesure 3.4.1 Acquérir des connaissances sur des enjeux nordiques prioritaires

3.4.1.1 Valoriser le potentiel minéral de la Basse-Côte-Nord — Levés géophysiques

Le MERN, en collaboration avec la SPN, souhaite acquérir des données magnétiques et radiométriques (par avion) à haute résolution qui serviront comme outil de soutien pour les futurs projets de cartographie géologique de Géologie Québec. Cette action permet de compléter la couverture aéromagnétique à haute résolution du territoire permis pour l'exploration minière du secteur de la Basse-Côte-Nord.

3.4.1.2 Acquérir et valoriser les connaissances sur la faune nordique dans une perspective de sécurité alimentaire

Le MFFP, en collaboration avec la SPN, soutient l'acquisition et le partage de connaissances sur la faune nordique pour assurer sa mise en valeur et la pérennité des activités de prélèvement à des fins alimentaires et de développement économique.

3.4.1.3 Déployer un laboratoire mobile d'hydrologie nordique pour produire un portrait de la ressource en eau d'Eeyou Istchee

La SPN, en collaboration avec l'UQAT, soutient le déploiement d'un laboratoire mobile d'hydrologie permettant aux équipes de recherche de se déplacer efficacement avec leurs équipements dans les différentes communautés de la nation crie.

3.4.1.4 Acquérir des connaissances sur l'eau souterraine

Le MELCC, en collaboration avec la SPN, soutient un projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines au sein du territoire de la nation crie. Cette action permet notamment de documenter la sensibilité des aquifères du territoire face aux changements climatiques en vue d'améliorer la résilience des communautés, d'intégrer la protection des aquifères et des sources d'eau potable dans la délimitation des aires protégées et dans les schémas d'aménagement du territoire, et de répertorier les données déjà disponibles dans un secteur supplémentaire, soit celui de Chisasibi.

3.4.1.5 Contribuer au projet de recherche visant l'amélioration de la conception des logements nordiques

La SHQ, en collaboration avec la SPN, soutient un projet de recherche visant l'amélioration de la conception des logements nordiques de manière à les rendre plus culturellement appropriés, sans compromettre le nombre de nouveaux logements sociaux pouvant être construit chaque année.

ORIENTATION 4 : UN ENVIRONNEMENT NORDIQUE À CONSERVER

Objectif 4.1 Renforcer la protection de l'environnement en partenariat avec les acteurs du territoire

Mesure 4.1.1 Mettre en œuvre le mécanisme d'affectation de 30 % du territoire

4.1.1.1 Développer et amorcer la mise en œuvre du mécanisme d'affectation de 30 % du territoire

Le MELCC, en collaboration avec la SPN et des partenaires gouvernementaux et du milieu, poursuit le développement et la mise en œuvre du mécanisme d'affectation du 30 % du territoire nordique du Québec réservé à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement.

Mesure 4.1.2 Soutenir le pouvoir d'agir des collectivités en matière de protection de l'environnement

4.1.2.1 Créer un Fonds pour la faune nordique

La FFQ, en collaboration avec la SPN et les partenaires du milieu, crée le Fonds pour la faune nordique. Ce fonds a pour objectif de protéger et mettre en valeur les habitats fauniques du territoire nordique. Il permettra d'accroître les actions concrètes sur le territoire nordique du Québec pour améliorer la qualité et la productivité des habitats des espèces prélevées ainsi que la protection des habitats de la faune en situation précaire.

4.1.2.2 Soutenir le développement des compétences des acteurs locaux et régionaux en matière de conservation de 50 % du territoire nordique

Le MELCC, en collaboration avec la SPN, le SAA et les partenaires du milieu, soutient le développement des compétences des acteurs locaux et régionaux afin qu'ils soient partie prenante des travaux devant mener à la rédaction des plans de conservation des aires protégées ou la détermination des modalités de gestion des territoires de conservation nordiques.

4.1.2.3 Aménager le parc national Nibiischii et les réserves fauniques Albanel-Mistassini-Waconichi et Assinica par la nation crie

Le MFFP, en collaboration avec la SPN, soutient financièrement la création, l'aménagement et les infrastructures nécessaires aux opérations d'un parc national. Le projet pourra aussi permettre la mise à niveau des équipements et des infrastructures des réserves fauniques Albanel-Mistassini-Waconichi et Assinica.

Objectif 4.2 Assainir les milieux naturels

Mesure 4.2.1 Réduire les sources de contamination

4.2.1.1 Retirer les matières dangereuses des villages nordiques

La SPN, en collaboration avec l'ARK, soutient financièrement le programme visant le nettoyage de sites d'entreposage de matières dangereuses résiduelles dans les villages nordiques du Nunavik. Ce programme permet de soutenir des initiatives, notamment le retrait et la disposition des sources de contaminations (ex. : contenants de type barils, réservoirs, etc.).

4.2.1.2 Optimiser la gestion des matières résiduelles en milieu nordique

RECYC-QUÉBEC, en collaboration avec la SPN, le MELCC et les partenaires du milieu, soutient diverses initiatives adaptées au territoire afin d'optimiser la gestion des matières résiduelles en milieu nordique.

4.2.1.3 Offrir une formation dans les communautés autochtones sur la gestion des rejets accidentels de contaminants

Le MELCC, en collaboration avec la SPN, offre aux villages nordiques de la formation sur les actions à prendre lors de rejets accidentels de contaminants. Cette action permettra aux villages nordiques d'être en mesure d'intervenir rapidement dans de telles situations et ainsi limiter les impacts causés à l'environnement.

4.2.1.4 Développer un outil d'évaluation et de gestion de la vulnérabilité de l'approvisionnement en eau potable au Nunavik pour les acteurs locaux

Le MELCC, en collaboration avec la SPN et l'Université Laval, soutient les projets qui visent à améliorer la connaissance de la qualité de l'approvisionnement en eau potable des communautés du Nunavik, et ce, de la source au robinet. Les objectifs seront notamment d'acquérir des données supplémentaires et de transmettre aux communautés locales les résultats et constats de la recherche déjà réalisée.

Objectif 4.3 Accentuer le déploiement de l'économie circulaire

Mesure 4.3.1 Optimiser la réutilisation des matières résiduelles et de la biomasse

4.3.1.1 Réaliser des projets pilotes de récupération de chaleur

La SPN, en collaboration avec les partenaires du milieu, met en place une serre chauffée à partir des matières résiduelles visant l'augmentation de la production d'énergie et d'aliments par l'annexion d'une structure de serre et la valorisation des matières résiduelles municipales.

4.3.1.2 Soutenir la production de biocombustibles et de bioproduits

Le MFFP, en collaboration avec la SPN, le MEI et le MERN, soutient la production de biocombustibles et de bioproduits sur le territoire nordique telle que l'implantation de nouvelles usines.

4.3.1.3 Développer l'expertise et l'entrepreneuriat local dans le secteur de l'économie circulaire

La SPN, en collaboration avec RECYC-QUÉBEC et le MFFP, soutient le développement d'une expertise spécifique au secteur de l'économie circulaire par la qualification d'une main-d'œuvre locale et cherchera à stimuler la création de nouvelles entreprises.

4.3.1.4 Répertoire les stocks et les flux de matières résiduelles sur le territoire et proposer des pistes d'optimisation pour favoriser l'économie circulaire

RECYC-QUÉBEC, en collaboration avec la SPN et le MERN, répertorie les stocks et les flux de matières résiduelles sur le territoire nordique de manière à proposer des pistes d'optimisation de l'utilisation de certains biens et ressources.

ANNEXE 3

DESCRIPTION DES ACTIONS FIGURANT AU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUITS 2017-2020

Les nouvelles actions sont indiquées par des triangles à la gauche du tableau.

Soutenir l'implantation des agents culturels en territoire nordique

Le MCC, en collaboration avec la SPN, soutient l'implantation d'agents de développement culturel au sein des communautés nordiques dans le cadre du Programme d'aide au développement culturel autochtone.

Développer le volet autochtone dans les bibliothèques publiques du territoire nordique

Le MCC, en collaboration avec la SPN, assure le développement de bibliothèques publiques afin de donner accès à un service de prêt de livres et d'animation jeunesse aux communautés nordiques.

Poursuivre la réalisation du projet du nouveau Centre régional de rétablissement Isuarsivik

La SPN, en collaboration avec le MSSS, le SAA et des partenaires locaux, soutient le projet du nouveau Centre régional de rétablissement Isuarsivik. Le projet comprend un nouveau bâtiment, une route d'accès et un stationnement ainsi que trois quadruplex pour héberger le personnel et leur famille afin d'augmenter la capacité de recrutement et de rétention d'employés qualifiés.

Soutenir un projet pilote d'hébergement pour les étudiants autochtones à Sept-Îles

Le MES, en collaboration avec la SPN et de multiples partenaires, soutient la réalisation d'un projet pilote de centre d'hébergement à prix modique situé à Sept-Îles pour les étudiants autochtones, ainsi que pour les élèves en formation générale des adultes et en formation professionnelle. Ce centre proposera un environnement culturellement adapté afin de promouvoir la réussite scolaire et faciliter l'arrivée en milieu urbain.

Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un centre de formation multifonctionnel sur le territoire de la communauté naskapie

Le MEQ, en collaboration avec la SPN, réalise une étude de faisabilité ayant pour but l'analyse des besoins et la possibilité de mettre sur pied un centre de formation multifonctionnel à Kawawachikamach.

Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un centre d'études collégiales au Nunavik

Le MES, en collaboration avec la SPN, réalise une étude de faisabilité relativement à la mise en place d'un centre d'études collégiales au Nunavik.

Développer un curriculum de maternelle 4 ans adapté aux communautés autochtones

Le MEQ, en collaboration avec la SPN et les commissions scolaires du milieu, soutient le développement d'un curriculum de maternelle 4 ans adapté aux communautés autochtones du territoire nordique.

TERRITOIRE NORDIQUE QUÉBÉCOIS



Organisation territoriale

- Municipalité
- - - Limite entre le territoire du gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James et la région socioculturelle du Nunavik
- Limite de région administrative
- Territoire d'application de la Société du Plan Nord

0 200 km

Nations autochtones

- Crie
- Crie et inuite
- Innue
- Inuite
- Naskapie

Frontières

- - - Internationale
- - - Interprovinciale
- - - Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Sources

Données
Fond cartographique

Organismes
MERN

Année
2020

Métadonnée

Projection cartographique CCL

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction générale de l'information géospatiale
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2020

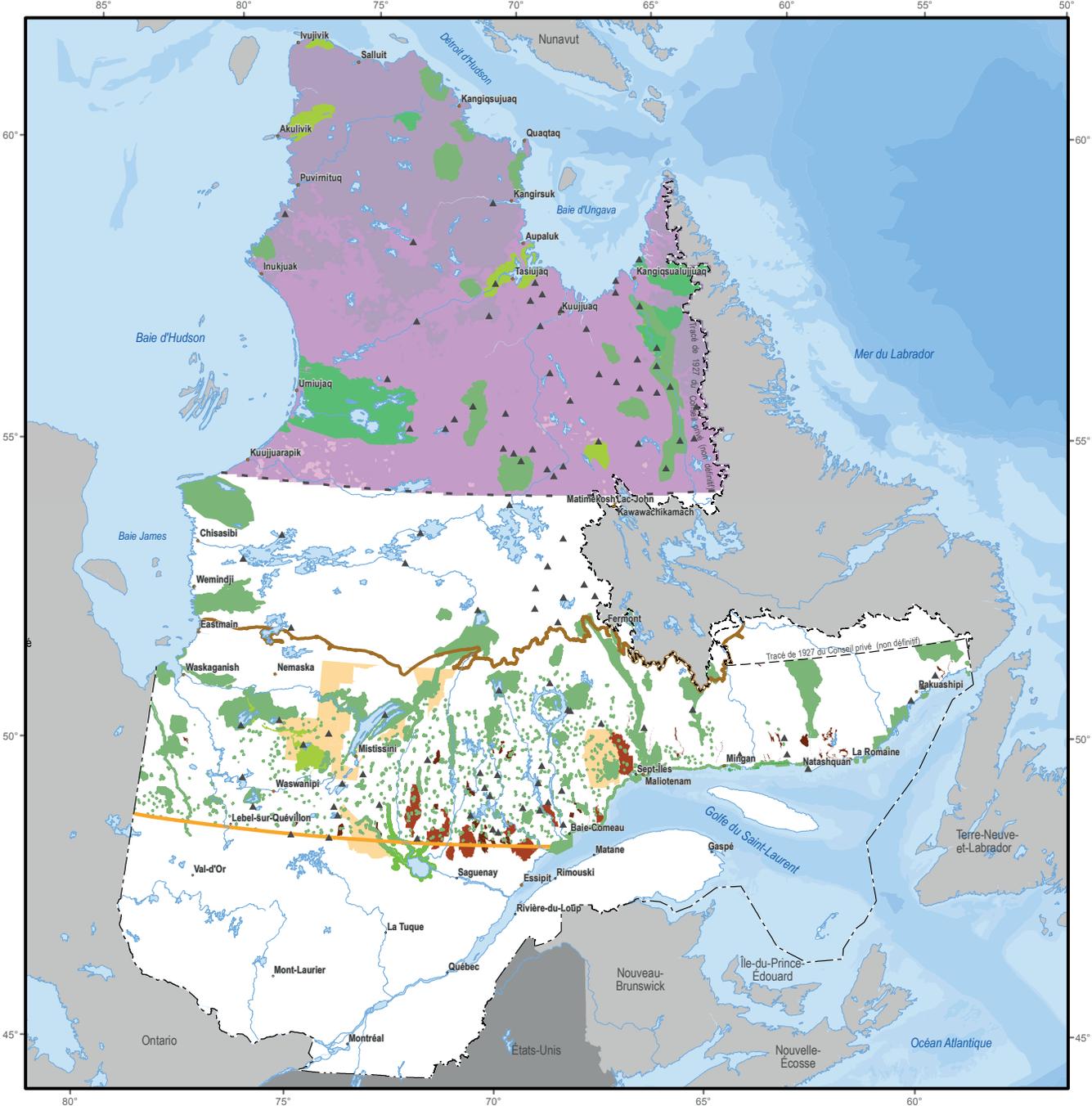
plannord.gouv.qc.ca
information@spn.gouv.qc.ca

**Société
du Plan Nord**

Québec

TERRITOIRE NORDIQUE QUÉBÉCOIS

BIODIVERSITÉ ET PERGÉLISOL AU NUNAVIK



Organisation territoriale

- Communauté autochtone
- Municipalité
- - - Limite sud du Nunavik
- Limite sud du territoire d'application de la Société du Plan Nord

Frontières

- - - Internationale
- - - Interprovinciale
- - - Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Ressources forestières

- Limite nord de la forêt boréale continue

Territoires fauniques

- ▲ Pourvoirie sans droit exclusif
- Aire faunique communautaire
- Pourvoirie avec droits exclusifs
- Réserve faunique
- Zone d'exploitation contrôlée (zec)

Aires protégées

- Réserve de parc national du Canada
- Réserve de parc national du Québec
- Parc national du Québec
- Autre type d'aire protégée

Couverture du pergélisol au Nunavik

- Continue
- Discontinue
- Sporadique ou en îlot



Sources

Données

Aires protégées	Organismes	Année
Fond cartographique	MDELCC	2018
Pergélisol	MERN	2020
	CEN	2018
Ressources forestières	MFFP	2018
Territoires fauniques	MFFP	2020

Métadonnée

Projection cartographique CCL

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
 Direction générale de l'information géospatiale
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
 © Gouvernement du Québec, 2020

plannord.gouv.qc.ca
 information@spn.gouv.qc.ca



INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES MAJEURES



Organisation territoriale

- Communauté autochtone
- Municipalité
- - - Limite sud du Nunavut
- Territoire d'application de la Société du Plan Nord

Frontières

- - - Internationale
- - - Interprovinciale
- - - Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Ressource forestière

- Limite territoriale des forêts attribuables

Infrastructures de transport

- ✈ Aéroport du réseau supérieur
- ✈ Brise-James—Aire de débarquement de marchandises
- ✈ Port en eau profonde
- Liaison maritime
- - - Route gravelée
- Route pavée
- - - Route projetée
- - - Transbordeur
- Voie ferrée

0 200 km

Sources

Données

Centrales et lignes électriques	Hydro-Québec	2019
Fond cartographique	MERN	2017
Infrastructures de transport	MERN	2020
	MTQ	2018
	RNCAN	2018
Ressource forestière	MFFP	2018
Ressources minières	MERN	2020
	NRNL	2015

Métadonnée

Projection cartographique CCL

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
 Direction générale de l'information géospatiale
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
 © Gouvernement du Québec, 2020

Ressources minières

- ✈ Mine active
- ✈ Mine en développement
- ✈ Projet de mise en valeur

Ressources énergétiques

Centrales hydrauliques de 50 MW et plus

- ✈ En construction
- ✈ En exploitation
- ✈ En exploitation (autonome)

Lignes de transport d'énergie (kV)

- 25 à 345
- 450 en courant continu
- 735 à 765

plannord.gouv.qc.ca
 information@spn.gouv.qc.ca

NOTES

- ¹ Le concept global de nordicité, créé à partir de 1960, fait référence à l'état perçu, réel, vécu et même inventé de la zone froide de l'hémisphère boréal. Il s'intéresse à tous les thèmes tant naturels qu'humains pouvant conduire à la compréhension intégrée des faits, des idées et des interventions dans les hautes latitudes. La démarche, qui dépasse le pur acte intellectuel, envisage la venue d'applications technologiques concernant, par exemple, l'habitabilité et s'attend à ce que l'individu évalue ses propres activités. La nordicité, plutôt que d'être un champ sectoriel, considère en bloc tout le Nord et le tout du Nord (Hamelin, 2006).
- ² Pouvoir d'agir ou autonomisation (angl. : *empowerment*) : Processus par lequel une personne, ou un groupe social, acquiert la maîtrise des moyens qui lui permettent de se conscientiser, de renforcer son potentiel et de se transformer dans une perspective de développement, de ses conditions de vie et de son environnement (Office québécois de la langue française, 2003).
- ³ Dans une analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces), les forces réfèrent aux facteurs positifs internes.
- ⁴ Les thématiques prioritaires sont énoncées dans l'ordre alphabétique.
- ⁵ Dans l'esprit du principe de coopération, le gouvernement du Québec et la nation crie ont annoncé la signature de la Grande Alliance le 14 février 2020. Ce projet vise le développement économique à long terme, respectueux des valeurs autochtones de la région d'Eeyou Istchee Baie-James. Concrètement, il s'agit essentiellement de réaliser un plan d'infrastructures ambitieux dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James dans le respect des communautés et de l'environnement.
- ⁶ Le Conseil de l'Arctique est le forum intergouvernemental principal travaillant à la promotion des aspects environnementaux, sociaux et économiques du développement durable dans la région de l'Arctique. L'objectif de ce forum est la promotion de la collaboration, de la coordination et de l'interaction entre les États de l'Arctique, les communautés autochtones de l'Arctique et d'autres habitants de l'Arctique, sur des enjeux communs ayant trait au développement durable et à la protection de l'environnement dans l'Arctique.
- ⁷ L'action gouvernementale au nord du 49e parallèle ne se limite pas aux actions du PAN 20-23 tandis que la SPN ne se substitue pas à la mission des ministères et des organismes travaillant sur le territoire.
- ⁸ Loi sur la Société du Plan Nord, article 4.
- ⁹ Voir les cartes thématiques en annexe.
- ¹⁰ L'aérodrome désigne uniquement les terrains aménagés pour le décollage et l'atterrissage des avions privés, commerciaux ou militaires. L'aéroport englobe, outre l'aérodrome proprement dit, les installations techniques et commerciales nécessaires au bon fonctionnement du trafic aérien : ateliers, hangars, aérogares (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2015).
- ¹¹ L'aéroport désigne les services et les installations destinés aux lignes aériennes de transport.
- ¹² Entreprise qui, dans le cadre de la sous-traitance, confie à une autre le soin d'exécuter pour elle des travaux dans des conditions dûment précisées (Office québécois de la langue française, 2007).
- ¹³ La RSE est le principe selon lequel les entreprises devraient assumer, par conscience sociale ou par nécessité morale, la responsabilité des conséquences que leurs activités entraînent pour la collectivité, en intégrant, de leur propre initiative, des considérations sociales, environnementales et économiques à leurs valeurs, à leur culture, à leurs processus de prise de décisions, à leurs stratégies, à leurs activités commerciales et à leurs relations avec leurs parties prenantes (Office québécois de la langue française, 2011).
- ¹⁴ Le travail par navettage est un mode d'organisation du travail reposant sur l'utilisation systématique d'une navette pour transporter les travailleurs entre leur domicile et leur lieu de travail, en raison du fait qu'ils résident en un point particulièrement éloigné de celui-ci (Office québécois de la langue française, 2002).
- ¹⁵ L'économie circulaire se définit comme un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités (Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire, s. d.).
- ¹⁶ Montant engagé selon l'avancement des projets prévu durant la période définie.
- ¹⁷ Ces interventions financières ne devront cependant pas interférer avec celles déjà prévues dans le cadre d'autres mesures ou dans le cadre du Fonds d'initiatives nordiques afin d'éviter un financement en double d'un même projet de la SPN.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

HAMELIN, Louis-Émond (2006). « Nordicité », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne*, [<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/nordicite>].

QUÉBEC (2014). *Loi sur la Société du Plan Nord* : RLRQ, chapitre S-16.011, à jour au 14 juin 2020, [Québec], Éditeur officiel du Québec.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2011). « Responsabilité sociétale des entreprises », [En ligne], *Grand dictionnaire terminologique*, [http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8357592].

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2007). « Donneur d'ordres », [En ligne], *Grand dictionnaire terminologique*, [http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8377755].

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2003). « Autonomisation », [En ligne], *Grand dictionnaire terminologique*, [http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=1298948].

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2002). « Migration alternante », [En ligne], *Grand dictionnaire terminologique*, [http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8414279].

PÔLE QUÉBÉCOIS DE CONCERTATION SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (s. d.). « L'économie circulaire », [En ligne], *Québec circulaire*, [<https://www.quebeccirculaire.org/static/concept-et-definition.html>].

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA (2015).

« Juridictionnaire : aérodrome / aérogare / aéroport », [En ligne], *Bureau de la traduction*,

[https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/juridi/index-fra.html?lang=fra&lettr=indx_catlog_a&page=9Rwby4jfuNhE.html]



Conception graphique : Voltige Communication